

Note d'information complémentaire pour consentement préalable à un acte d'imagerie médicale **Ponction ou biopsie échoguidée**

Cette fiche d'information, rédigée par le Syndicat National des Centres Hospitaliers Vétérinaires, est destinée aux propriétaires des animaux devant subir une ponction ou biopsie échoguidée
Remise lors de la consultation d'admission, elle fait partie du consentement éclairé que le vétérinaire vous doit et est destinée à vous aider à mieux comprendre l'information délivrée par le Docteur Vétérinaire que vous avez rencontré. Ce document vous expose les raisons de l'acte qui va être pratiqué, son déroulement, les conséquences habituelles et les risques de complications fréquentes ou rares possibles, ainsi que le coût et les conséquences prévisibles en cas de refus de l'acte proposé. Les conditions du suivi sont également précisées. Ce document complémentaire de l'information orale que vous avez reçue, vous permet donc d'avoir le délai de réflexion nécessaire à votre prise de décision, partagée avec le vétérinaire.*

Qu'est-ce qu'une ponction ou une biopsie échoguidée ? Pourquoi un tel examen vous est-il proposé ?

Une ponction ou une biopsie échoguidée est un acte permettant de prélever un organe ou un tissu anormal visualisé à l'examen échographique. La ponction permet de prélever des cellules, les étaler sur des lames de verre, envoyer les lames au laboratoire et demander un examen cytologique. La biopsie permet d'envoyer des fragments de tissu au laboratoire et demander un examen histologique. Ces examens sont parfois complémentaires, et souvent utiles au diagnostic ou au suivi d'une maladie, quelquefois à son pronostic. En médecine vétérinaire, les ponctions peuvent nécessiter une tranquillisation ou une anesthésie générale, les biopsies nécessitent une anesthésie générale.

Préparation à la ponction ou la biopsie :

Lorsqu'une anesthésie générale est nécessaire, il s'agit le plus souvent d'une anesthésie volatile (gazeuse) qui permet d'offrir une sécurité maximale au patient. Un bilan sanguin pré-anesthésique peut être demandé par le clinicien qui réalise cet examen si aucun bilan récent n'est présenté, ou si l'état général de votre animal l'impose. Un bilan de coagulation est souvent indiqué avant le prélèvement d'un organe interne. Une période de jeûne hydrique (supprimer la nourriture mais laisser à boire) de 6 à 12 heures est nécessaire avant de réaliser l'anesthésie pour minimiser le risque, toujours présent, de régurgitation et de fausse déglutition (passage de nourriture dans la trachée).

Votre animal sera anesthésié par voie intra-veineuse, à l'aide de divers médicaments injectés via un cathéter placé sur une veine d'un membre. Ce cathéter est mis en place stérilement, après tonte large et antiseptie du site de pose. Une fois l'anesthésie induite, votre animal sera intubé : une sonde sera placée dans la trachée afin de lui permettre de poursuivre en anesthésie inhalée.

Les complications de l'anesthésie :

Les réactions allergiques aux produits anesthésiques injectés initialement par voie IV sont exceptionnelles et concernent moins de 0,5% des cas. L'intubation endo-trachéale peut être à l'origine de raclements de gorge et/ou de toux dans les jours qui suivent l'examen. Une réaction inflammatoire veineuse (phlébite) au niveau du site de pose du cathéter, compliquée ou non d'une infection, est une complication rare (moins de 2% des cas) qui se révèle dans les 2 semaines suivant l'examen et peut nécessiter des soins spécifiques.

Toute anesthésie générale comporte des risques de défaillance cardio-respiratoire pouvant entraîner des séquelles graves, voire irréversibles et dans des cas extrêmes, provoquer la mort de votre animal. Le risque de mortalité anesthésique varie de 0,12% pour un animal en bonne santé à 17% pour un animal fortement débilité.

Les complications de la ponction ou la biopsie échoguidée :

Tout prélèvement échoguidé peut être à l'origine de saignements immédiats ou différés de quelques heures. Ils se résolvent dans la majorité des cas spontanément en quelques heures. Dans de rares cas, ils nécessitent une prise en charge chirurgicale.

Chez le chat notamment, les biopsies d'un organe interne peuvent occasionner une diminution du rythme cardiaque, très rarement suivi d'un arrêt cardio-respiratoire.

Le coût de la ponction ou la biopsie échoguidée :

Au moment de l'admission, le vétérinaire vous donnera un **budget prévisionnel** qui correspond à la ponction ou la biopsie, à l'anesthésie, aux frais de laboratoire, aux éventuels soins accompagnant l'examen et l'hospitalisation qu'il est en mesure de prévoir. En fonction de l'évolution, de complications, de la façon dont réagit votre animal, il **pourra être soumis à des variations**. Un éventuel budget complémentaire vous sera expliqué.

Durée d'hospitalisation :

La durée d'hospitalisation varie de quelques heures à quelques jours selon le contexte qui a motivé l'examen, et les éventuelles complications.

Retour à domicile :

Selon l'heure de la journée à laquelle est réalisé l'examen, votre animal sera autorisé à rentrer à la maison le soir même ou le lendemain, à moins qu'il ne soit gardé, avec votre accord, dans un contexte d'hospitalisation pour d'autres investigations ou pour traitement.* En cas de sortie, un clinicien sera disponible quand vous viendrez chercher votre animal pour vous donner des instructions concernant les repas et exercices autorisés, si besoin.

(*) Les frais de prise en charge des éventuelles autres investigations et les coûts du traitement ne sont pas inclus dans les frais de ponction ou biopsie échoguidée.

Autres sources d'information :

Vous pouvez trouver des informations complémentaires concernant les maladies, les techniques chirurgicales, les signes cliniques présentés par votre animal sur les sites des Centres Hospitaliers Vétérinaires et du SNCHV.

Signature :

(Précédée de la mention manuscrite « lu et approuvé »)